

Les prestations proposées par les entreprises adaptées de Seine et Marne

SMAP Société – SAS HP2A

- Produits alimentaires transformés,
- Conditionnement, déconditionnement,
- Entretien et création d'espaces verts,
- Mise sous pli, mailing, routage, NPAI
- Stockage

CONTACT

79 rue Hippolyte MARINONI
77000 VAUX-LE-PENIL

Tél. : 01.64.10.36.57 Mail : contact@smap.fr

ATF GAIA

- Reprises de Parcs informatiques et Télécom
- Prestations Logistiques et Techniques associées
- Mise en conformité DEEE
- Recyclage Déchets d'équipements Electriques et Electroniques
- Reconditionnement et Vente de matériels informatiques et Télécom
- Vente de pièces détachées Informatiques et Télécom

CONTACT

564 rue de la Motte
77550 MOISSY

CRAMAYEL

Contact : Emmanuel

JUGLAIR

Tél. : 01.64.13.66.92

Mail :

emmanuel.juglair@atf.fr

Les Ateliers du Parc de Claye –MFP

Espaces verts : entretien et création
intérieur/extérieur

Blanchisserie industrielle : spécialiste linge
plat. Location de linge disponible.

Intervention et livraison sur toute l'IdF

CONTACT

6 rue de la Gabrielle BP 15
77411 CLAYE-SOUILLY cedex

Tél. : 01.60.27.68.68

Mail : lagabrielle@mfp.fr

Le Tremplin – CRF

- Conditionnement,
- Montage et assemblage mécanique,
- Mise sous pli, affranchissement,
- Sous-traitance industrielle, collage,
travaux à façon, préparation de
commandes, thermo-filmage, épargnage
de pièces avant traitement de surface.

*Possibilité de dédier un atelier pour une
partie de la production (transfert de
technologies.)*

CONTACT

43 rue Gutenberg – 77100 MEAUX

Tél. : 01.60.41.10.10

Mail : cattremplin@wanadoo.fr

BRM-LOG SARL

- Conditionnement, mise sous pli,
- logistique,
- développement informatique,
- mise à disposition intra muros
(gestion de stocks, préparation de
commandes, informatique-
bureautique)

CONTACT

8 rue Eugène Feysinet

77500 CHELLES

Tél. : 01.64.72.40.18

Mail : isabelle.bellili@brmlog.fr

Qu'est ce qu'une entreprise adaptée ? Une solution souple à vos besoins, avec une réelle garantie de résultats

L'entreprise adaptée (anciennement atelier protégé) est **une entreprise** du marché du travail dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés (au moins 80%).

Les salariés handicapés sont des salariés « classiques » bénéficiant des mêmes droits et devoirs que tout autre salarié, percevant une rémunération au moins égale au SMIC.

Le travail est organisé et contrôlé par des professionnels et des spécialistes des métiers exercés.

L'entreprise adaptée se développe sur un **marché concurrentiel** et est soumise aux **mêmes contraintes de rentabilité, d'efficacité économique, d'exigences de qualité, de prix et de délais que toute autre entreprise.**

Le contrat de prestation de services entre votre établissement et l'entreprise adaptée peut être réalisé **dans vos locaux ou chez le prestataire.**

Les salariés intervenant restent dans tous les cas encadrer et sous la responsabilité du prestataire. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans l'effectif de votre établissement.

L'obligation d'emploi de personnes handicapées des entreprises de + de 20

La **loi du 11 février 2005** impose à tout établissement d'au moins 20 salariés d'embaucher 6% de salariés reconnus handicapés dans son effectif global.

Ces établissements doivent remplir une **déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés** à retourner avant le 15 février à la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les établissements qui ne respectent pas leur obligation de 6% versent alors une contribution à l'AGEFIPH, ou au FIPHFP pour les employeurs publics.

Combien vous coûte l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

	Ets de - de 200 salariés	Ets entre 200 et 749 salariés
Cotisation/an à l'AGEFIPH par unité bénéficiaire manquant	4181 euros (équivalent à 400x le SMIC par unité manquante)	5226 euros (équivalent à 500x le SMIC par unité manquante)
Economie pour 10 000 euros de facturation auprès d'une entreprise adaptée	2383 euros par unité bénéficiaire manquante	2978 euros par unité bénéficiaire manquante

Vous pouvez simuler votre calcul de contribution sur le site www.agefiph.fr

Les entreprises adaptées : Une réponse économique à vos besoins

Pourquoi travailler avec une entreprise adaptée ?

- ✓ Une **alternative efficace, simple et économique** de réponse de façon ponctuelle ou permanente, à vos impératifs de production ;
- ✓ Une **souplesse et une flexibilité** de notre gestion : missions ponctuelles, contrat annuel selon vos besoins ;
- ✓ Une possibilité de **répondre jusqu'à 50% à votre obligation d'emploi de travailleurs handicapés.**
- ✓ L'inscription de votre entreprise dans une **démarche citoyenne.**